
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 05 février 2010.

L'an deux mil dix et le vendredi cinq février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par le Monsieur le Maire, DUBOIS Gérard, conformément à l'article L 2121-10 du CGCT, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

- 1 – Groupe scolaire : financement DGE 2010
- 2 – Subvention exceptionnelle : organisation d'une course cycliste
- 3 - Questions diverses.

Etaient présents : Mlles Christelle MOULIN, Muriel PLANCHE, Ms Guy HUAUX, Jean-Luc GRENIER, Frédéric CRISTOFINI, Jean-Michel FAURE, Frédéric RIMBAULT, Rémy SOUQ, Frédéric VILLATTE, Gérard DUBOIS.

Représentés : M. Serge FERRIER procuration donnée à M. Frédéric RIMBAULT

Mlle Muriel PLANCHE est nommée Secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18H00 et demande :

de rajouter un point N° 3 : Ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole

de rajouter un point N°4 : validation d'un contrat CAE (contrat accompagnement à l'embauche)

Ces différentes modifications sont votées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

M. le Maire demande de voter l'approbation du PV du 22 janvier 2010.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

➤ **1 - Groupe scolaire - financement DGE 2010 :**

M. Le Maire expose que suite au dépôt de la demande DGE 2010 auprès de la sous-préfecture de Riom, M. Le Sous-préfet informe que la population à prendre en compte, pour le calcul de la subvention de l'Etat, est de 506 habitants (population INSEE au 01/01/2009) aussi il est nécessaire de refaire le plan de financement pour la DGE 2010.

Investissement TTC 2^{ème} tranche : 782 184 €

Subventions publiques

DGE 2010 (20 % de 654 000 € HT) : 130 800 €

Conseil Général 2010 : 159 250 €

Total : 290 050 €

Fond de compensation de la TVA : 121 097 €

Autofinancement communal : 371 037 €

M. Le Maire propose à son conseil de solliciter pour cette 2^{ème} tranche de travaux une subvention de l'Etat au titre du programme DGE 2010 et de présenter le dossier de demande de subvention établi à ce niveau.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **approuve le programme 2^{ème} tranche de restructuration et d'extension du groupe scolaire et le plan de financement correspondant exposé ci-dessus**
- **sollicite le concours financier de l'Etat au titre de la DGE 2010 et approuve le dossier de demande de subvention établi à ce niveau**
- **donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour assurer l'exécution des présentes décisions.**

➤ **2 - Subvention exceptionnelle : organisation d'une course cycliste :**

M. Le Maire nous rappelle la demande faite par l'association COBSM qui organise une course cycliste, le 28 mars 2010, Les 1ères Boucles Cyclistes Sioule et Morge Trophée SEMERAP 2010, pour que Pessat-Villeneuve soit ville d'arrivée de cette course. Le Conseil Municipal ayant lors d'un précédent conseil donné son accord sur le principe, M. Le Maire demande leur approbation pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 600 €.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, ou représentés, approuve le versement de cette subvention.

➤ **3 – Ligne de trésorerie :**

M. Le Maire indique que suite à sa rencontre avec le Crédit Agricole, il est possible de débloquer une ligne de trésorerie pour 350 000 €, frais de dossier 350 €, au taux de 1,24276 %, et ceci dans le cadre du financement de la restructuration du groupe scolaire.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

➤ **4 – Validation d'un CAE :**

M. Jean-Michel FAURE, 1er adjoint, expose qu'une personne embauchée en contrat d'accompagnement à l'emploi pour les moins de 26 ans, contrat d'un an renouvelable une fois serait pour la commune dans le cadre d'un 23/35 heures d'un coût d'environ 150 €.

M. Le Maire informe du réel besoin pour la commune d'un emploi supplémentaire en bureautique, communication.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

➤ **5 – Questions diverses :**

M. Le Maire informe :

- qu'un document explicatif du SCOT est disponible aux conseillers en Mairie.
- le budget sera voté le 06 mars 2010 à 10H.
- demande auprès de la Poste d'une boîte aux lettres au hameau de Pessat.
- les études pour le SPANC et la station d'épuration ont été rendues par les sociétés.

M. Rémy SOUQ et M. Jean-Luc GRENIER informe que le curage des fossés a été fait par le Syndicat Rive Droite de la Morge.

La séance est levée à 20H00.